

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

EMPRUNT D'EQUILIBRE

Nous, Alexis DARMOIS, Maire de Pont-Audemer

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 19 février 2022 portant élection du Maire,
VU la délégation du Conseil Municipal accordé au Maire par délibération en date du 19 février 2022,

CONSIDERANT de financer les investissements 2022 de la Ville de Pont-Audemer,

Pour assurer le financement d'équilibre du budget de la Commune de Pont-Audemer, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000€.

La Commune de Pont-Audemer, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale.

Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt d'équilibre

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DU PRÊT	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Ville de Pont-Audemer
Objet	Financer les investissements 2022
Nature	Prêt d'équilibre
Montant maximum	1 000 000.00 €
Durée maximum	20 ans
Taux d'intérêt annuel	3,80 %
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0,05 % du montant
Conditions de remboursement anticipé	A chaque date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission de mouvement	Exonération
Commission de gestion	Exonération
Commission de non-utilisation	Exonération

Accuse de réception en préfecture

027-20007329-20221230-237-AU

Date de réception : 30/12/2022

Date de réception préfecture : 30/12/2022

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire s'engage pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échanges du prêt en capital, intérêts, le remboursement s'effectuera dans le cadre de la procédure en lien avec la Banque Postale.

Fait à Pont-Audemer, le 30 décembre 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS



Acte publié le 30.12.2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221230-237-AU
Date de télétransmission : 30/12/2022
Date de réception préfecture : 30/12/2022